

AVIS N° 220 - 2017 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

TOTAL SN

Valeur théorique

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de la société TOTAL SENEGAL, à raison de dix (10) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du mardi 31 octobre 2017, est de 1 600 FCFA.

La prochaine cotation du titre TOTAL SN (symbole: TTLS) s'effectuera selon les modalités ci-après :



- cours de référence : 1 600 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [1 480 FCFA ; 1 720 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action TOTAL SN, en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 31 octobre 2017

Le Directeur Général

Edoh Kossi AMENOUNVE

